

Monsieur Stéphane LE FOLL

Ministre de l'Agriculture,
de l'Agroalimentaire et de la Forêt
78, rue de Varenne
75349 - PARIS CEDEX 07 SP

Paris, le 24 février 2017

Monsieur le Ministre,

Vous avez, lors des vœux de l'INAO le 10 janvier 2017, fait de la défense des indications géographiques un enjeu stratégique majeur.

Nous nous réjouissons de votre volonté de défendre les produits viticoles français notamment sous signes de qualité. Cependant nous sommes inquiets. En effet, nous constatons une multiplication des infractions à l'encontre des vins de cépage et donc des vins IGP, segment historique créateur des vins de cépages.

Ces irrégularités sont protéiformes puisqu'elles concernent la présentation et l'étiquetage des vins mais aussi leur présentation dans les linéaires. A titre d'exemples non exhaustifs, il peut s'agir d'étiquettes de vins étrangers, souvent européens, qui empruntent les codes de nos vins (francisation de noms, visuels ou dessins rappelant des régions ou des monuments français), de vins étrangers qui se trouvent dans les linéaires des vins sous la bannière France, ou encore des vins étrangers qui sont présentés comme des vins bénéficiant d'une IGP française...

Ces irrégularités se multiplient et ce n'est pas l'explosion des importations de vin qui va endiguer ce phénomène, bien au contraire. D'ailleurs, la DGCCRF a, dans le cadre de ses contrôles ciblés sur les vins importés en 2016, constaté un nombre importants de non-conformités liées à la présentation et à l'étiquetage de ces vins.

.../...



Confédération
des vins
IGP de France

Dans chacun de ces cas, au final, c'est le consommateur qui est trompé croyant acheter un vin français qui ne l'est pas ou croyant acheter un vin IGP qui en réalité ne bénéficie d'aucun signe officiel de qualité. Cette confusion conduit à une substitution des vins français par des vins étrangers.

L'exaspération de nos vignerons producteurs d'IGP grandit. Ils attendent que les pouvoirs publics se saisissent enfin et véritablement de ce sujet afin de défendre la viticulture française face à des pratiques qui jouent la confusion sur l'origine des vins.

L'Etat doit faire respecter la loyauté des transactions et être garant de la transparence des produits afin que le consommateur choisisse en toute connaissance de cause.

Sachant le rôle que vous avez joué pour la mise en avant de l'origine France dans la présentation et l'étiquetage des produits français d'autres filières, nous n'avons pas de doute sur votre mobilisation et sur le fait que vous défendrez, en France et à l'international, nos vins IGP.

Comptant sur votre plein et entier soutien, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Michel Servage', written over a horizontal line.

Michel SERVAGE
Président

Copie à M. Jean-Luc DAIRIEN, directeur de l'INAO.

Copie à M. Arnauld MAILLE, chef du bureau des marchés des produits d'origine végétale et des boissons.